

<b>ACTIF</b>	Un placement ayant une valeur économique et appartenant à un investisseur. Par exemple, des placements dans des actions, des obligations et l'immobilier seront vus comme des actifs financiers.
<b>ACTIFS À COURT TERME</b>	Titre qui vient généralement à échéance en une année ou moins.
<b>ACTIFS INDEXÉS SUR L'INFLATION</b>	Actifs dont le rendement attendu est étroitement lié au taux d'inflation. Les placements dans des obligations à rendement réel, l'immobilier et l'infrastructure en font partie.
<b>ACTION ORDINAIRE</b>	Titre de participation dans une société.
<b>ACTIONS</b>	Titres de placement qui représentent une participation dans un élément d'actif, par exemple les actions dans une société ou dans l'immobilier.
<b>ACTIONS À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIFS)</b>	Stratégie de placement qui a recours à des actifs des sociétés publiques pour créer un portefeuille devant produire des rendements à long terme semblables à ceux des portefeuilles d'actions des sociétés ouvertes, mais à moindre risque.
<b>ACTIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES (ACTIFS)</b>	Investissements en actions dans des entreprises qui ne sont pas émises dans le public sur un marché reconnu. Il s'agit d'un type de placement non traditionnel.
<b>ACTIONS DE SOCIÉTÉS OUVERTES (ACTIFS)</b>	Placements en actions dans des entreprises faisant généralement l'objet d'exigences en matière de déclaration d'un organisme réglementaire national et cotées en bourse, et incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des actions canadiennes (actions de sociétés canadiennes, ou actions nationales);</li> <li>• des actions internationales (sociétés hors du Canada, y compris aux États-Unis, en Europe et en Asie).</li> </ul>
<b>ACTUAIRE</b>	La personne ou l'entité chargée d'évaluer les obligations actuelles et futures découlant du régime de retraite à l'aide de méthodes actuarielles reconnues établies par l'Institut canadien des actuaires, afin de déterminer la santé financière du régime.
<b>ALPHA</b>	Rendement à valeur ajoutée d'un investissement dans un titre ou un portefeuille au-delà de l'indice de référence. (Voir BÊTA)
<b>ANALYSE FONDAMENTALE</b>	Évaluation d'une société ou d'un titre en fonction de facteurs mesurables, tels que le bilan et l'état des résultats. (Voir Risque d'investissement)
<b>ANALYSE QUALITATIVE</b>	Établissement de la valeur d'un placement en tenant compte de ses caractéristiques non numériques, par exemple le renforcement de la direction, la valeur de la marque et la loyauté.
<b>ANALYSE QUANTITATIVE</b>	Établissement de la valeur d'un placement en tenant compte de ses caractéristiques numériques, par exemple les revenus, les bénéfices et les marges.

<b>APPROCHE ASCENDANTE</b>	Analyse des investissements axée sur les renseignements des entreprises (gestion, finances) plutôt que sur les conditions de l'économie, des secteurs ou du marché.
<b>APPROCHE DESCENDANTE</b>	Analyse d'une possibilité d'investissement qui tient compte des perspectives économiques avant d'examiner les renseignements sur les secteurs ou les titres.
<b>ASSURANCE D'ILD (INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE)</b>	Police d'assurance qui protège un employé contre la perte de revenu s'il n'est pas en mesure de travailler en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'un accident durant une longue période.
<b>BÉNÉFICIAIRE</b>	Personne qui reçoit des prestations au titre d'une fiducie, d'un héritage ou d'une police d'assurance.
<b>BÊTA</b>	Mesure de la volatilité d'un titre ou d'un portefeuille par rapport à l'indice du marché. Un indice du marché a un bêta de un (1). Un titre ou un portefeuille dont le bêta est supérieur à 1 est plus volatile que l'indice. Inversement, un titre ou un portefeuille dont le bêta est inférieur à 1 est moins volatile que le marché.
<b>BISANNUEL</b>	Qui se produit tous les deux ans.
<b>CADRE DE GESTION DES RISQUES</b>	Une série de systèmes et de processus de gestion des risques indépendants et bien définis, dans diverses équipes d'entreprises. Le processus prévoit généralement la participation du conseil d'administration, de la direction et des fournisseurs de services externes de l'entreprise.
<b>CAPITALISATION BOURSÈRE</b>	Valeur totale des actions en circulation d'une société (valeur marchande par action multipliée par le nombre total d'actions en circulation).
<b>CATÉGORIE D'ACTIF</b>	Groupe d'actifs de placements dont les rendements attendus et les caractéristiques de risques sont similaires.
<b>CELI (COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT)</b>	Véhicule par lequel les personnes âgées d'au moins 18 ans peuvent épargner à l'abri de l'impôt tout au long de leur vie.
<b>CONFORMITÉ</b>	Procédures effectuées à intervalles réguliers ou de façon continue pour s'assurer que les contrôles et les règlements internes et externes sont respectés.
<b>CONSEIL DES FIDUCIAIRES</b>	Groupe de personnes nommées ou élues ayant la responsabilité générale de surveiller la gestion d'une organisation. Le conseil des fiduciaires est habituellement l'instance dirigeante d'une organisation, chargée de veiller à l'intérêt supérieur des parties prenantes dans tous les types de décisions de gestion.
<b>CONTREPARTIE (VULNÉRABILITÉ DE)</b>	Client, banque ou cabinet de courtage avec lequel un placement ou ses dérivés sont traités.
<b>COUPON</b>	Taux d'intérêt associé à une obligation lors de son émission.

<b>COUVERTURE</b>	Investissement servant à réduire le risque lié à un placement temporaire ou à un portefeuille.
<b>COUVERTURE DE RISQUE DE CHANGE</b>	Placement effectué pour réduire les risques ou les pertes pouvant provenir du changement de valeur de la devise d'un actif étranger par rapport au dollar canadien.
<b>CRYPTOMONNAIE</b>	Monnaie numérique (virtuelle) non régie par une banque centrale. La monnaie est créée et dépensée (échangée) au moyen de techniques de chiffrement. Le « bitcoin » est un exemple de cryptomonnaie.
<b>CUMULATIF (TAUX DE RENDEMENT)</b>	Taux de rendement composé total, généralement sur plus d'une année. Par exemple, si un fonds rapporte 15 % la première année, 36 % la deuxième et -7% la troisième, son rendement cumulé correspond à 45,45 %. En comparaison, son rendement composé moyen annuel est de 13,3 %. Il est toujours conseillé d'examiner les rendements annuels individuels à la base des rendements cumulatifs et composés pour juger de la qualité et de l'uniformité des rendements.
<b>DÉPOSITAIRE</b>	Entité qui détient des éléments d'actif dans un compte de dépôt et qui arrange les opérations sur titres pour le compte du détenteur des éléments d'actif.
<b>DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE</b>	Période allant du premier jour de l'année civile ou financière en cours jusqu'à la date courante.
<b>DÉRIVÉS</b>	Terme générique décrivant un instrument financier ou un contrat dérivé d'autres actifs ou indices et signé par deux parties. Il peut s'agir de contrats à terme sur instrument financier ou de contrats d'option pouvant être négociés de manière privée ou être inscrits à la bourse.
<b>DÉVOLU</b>	Avoir droit à un montant d'une prestation, habituellement une prestation d'employé telle que des options sur titres, une participation aux bénéfices ou des prestations de retraite.
<b>DILIGENCE RAISONNABLE</b>	Examen et analyse détaillés d'une possibilité d'investissement visant à déterminer si cet investissement est conforme aux objectifs d'investissement. Également, surveillance d'un portefeuille pour veiller à ce qu'il soit conforme aux lois sur les valeurs mobilières.
<b>DISCRÉTIONNAIRE</b>	Discrétion, liberté et autorité laissées à une personne en matière de décision ou de choix. Un compte de placement discrétionnaire permet à un courtier d'acheter et de vendre des titres sans le consentement du client pour chaque transaction. Le client peut diriger les opérations de négociation des titres comme décrites dans la politique de placement.

<b>DIVERSIFICATION</b>	Stratégie de gestion de portefeuille visant à réduire (diversifier) le risque de concentration des placements en investissant dans différents éléments d'actif et différentes catégories d'éléments d'actif.
<b>DIVIDENDE (RENDEMENT)</b>	Bénéfice sur action (ou obligation) distribué par une société à ses actionnaires.
<b>DURÉE</b>	Mesure de la sensibilité du prix d'un titre à revenu fixe (ou d'une obligation) aux fluctuations des taux d'intérêt.
<b>ÉCART DE TAUX</b>	Différence de rendement entre deux titres en raison de la qualité du crédit.
<b>ÉCART TYPE</b>	Dans un investissement, l'écart type est une mesure statistique de la distribution des rendements afin de déterminer le risque associé à cet investissement. Un écart type élevé indique une forte fluctuation des prix et potentiellement un risque plus élevé.
<b>ÉNONCÉ DES POLITIQUES ET DES PROCÉDURES DE PLACEMENT</b>	Document juridique qui décrit les politiques et les procédures de placement d'un fonds.
<b>ENVIRONNEMENT DÉFAVORABLE AU RISQUE</b>	Environnement économique en repli ou en ralentissement dans lequel les investisseurs acceptent un niveau de risque moins élevé et investissent dans des titres moins risqués.
<b>ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU RISQUE</b>	Environnement économique optimiste dans lequel les investisseurs accepteront un risque plus élevé et investiront dans des titres plus risqués.
<b>ESG (INVESTISSEMENT RESPONSABLE)</b>	Enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pris en compte dans un effort visant à comprendre, à gérer et à atténuer les risques d'investissement.
<b>ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS</b>	États financiers ayant fait l'objet d'un rapport de vérificateurs indépendants attestant la présentation fidèle des états financiers et leur conformité aux principes comptables généralement reconnus.
<b>ÉVALUATION</b>	Processus visant à définir la valeur d'un actif ou d'un titre, pouvant se baser sur le prix le plus récent d'un titre échangé publiquement ou, pour les actifs de sociétés fermées, sur une méthode plus subjective.
<b>ÉVALUATION ACTUARIELLE</b>	L'évaluation réalisée de manière périodique par un actuair pour déterminer la capacité d'un régime de retraite à satisfaire à ses obligations futures en matière de prestations. Elle donne également une estimation de la position du financement en comparant la valeur des actifs de la caisse de retraite avec ses passifs.
<b>FAQ</b>	Foire aux questions

<b>FIDUCIAIRE</b>	Personne ou entité à laquelle des biens (actifs) d'une autre personne ou d'un groupe de personnes (partie) ont été légalement confiés, et tenue de faire passer les intérêts de ladite partie au-dessus de ses propres intérêts en agissant avec prudence et en assumant tous les aspects de la gestion de ces actifs.
<b>FNB (FONDS NÉGOCIÉ EN BOURSE)</b>	Unité ou action d'un portefeuille d'éléments d'actif qui se négocie dans une bourse organisée.
<b>FONDÉ DE POUVOIR</b>	Autorisation écrite d'agir pour le compte d'une autre personne afin de voter à l'assemblée annuelle d'une société.
<b>FONDS COMMUNS</b>	Fonds constitués par des actifs appartenant à de multiples investisseurs qui les détiennent en tant que groupe. Le fonds en fiducie à participation unitaire est un exemple courant de fonds commun.
<b>GAINS OUVRANT DROIT À PENSION</b>	Gains qui rendent un employé admissible à des cotisations à un régime de retraite par l'entremise de déductions salariales et de cotisations de l'employeur.
<b>GESTION ACTIVE</b>	Une stratégie de placement que la direction utilise pour surclasser une cible de référence ou indice de l'industrie.
<b>GOVERNANCE</b>	Terme générique qui décrit le partage des droits et responsabilités entre différentes parties. En ce qui concerne la gouvernance d'entreprise, les droits et les responsabilités sont généralement répartis entre le conseil de direction, la direction et les actionnaires. En matière de régime de retraite, ils sont partagés entre le promoteur du régime ou les parties, et le ou les fiduciaires.
<b>HYPOTHÈSES ACTUARIELLES</b>	Dans le contexte des régimes de retraite, ces hypothèses (ou estimations) désignent le budget établi pour le calcul des avantages et tenant compte de variables comme l'espérance de vie, le rendement du capital investi, les taux d'intérêt et la rémunération. En calculant la proportion des avantages, l'actuaire peut définir la prime à payer ainsi que la somme que le promoteur du régime de retraite doit prévoir pour les liquidités immédiatement réalisables.
<b>IMMOBILIER (ACTIFS)</b>	Investissements dans des infrastructures physiques et des avoirs immobiliers pour lesquels des paiements de loyer sont habituellement versés et qui peuvent être assujettis à une appréciation de valeur à long terme. Il s'agit généralement d'actifs à long terme dont le profil de rendement est lié à l'inflation d'une manière ou d'une autre. (Voir Actifs indexés sur l'inflation)
<b>INDICE DE PONDÉRATION PAR CAPITALISATIONS</b>	Indice de titres pondérés selon leur capitalisation boursière (nombre d'actions en circulation multiplié par la valeur marchande).

<b>INDICE DE RÉFÉRENCE / RENDEMENT CIBLE</b>	Norme de l'industrie à laquelle il est possible de comparer les taux de rendement, comme les indices des actions ordinaires et des obligations créés par des bourses et des agents en placements.
<b>INFRASTRUCTURE (ACTIFS)</b>	Actifs qui ont pour but de fournir des installations ou des services essentiels à une communauté ou à une entreprise, comme des réseaux de transport, de communication, d'égouts, d'approvisionnement en eau ou d'électricité. Il s'agit généralement d'actifs à long terme dont le profil de rendement est lié à l'inflation d'une manière ou d'une autre. (Voir Actifs indexés sur l'inflation)
<b>IPC (INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION)</b>	Indicateur de l'inflation. L'IPC mesure le coût des produits et services au cours d'une période déterminée. On croit que l'IPC aurait souvent une influence sur la fluctuation des taux d'intérêt.
<b>IRC (INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS)</b>	Paramètres conçus pour fixer des objectifs, généralement au sein d'une organisation.
<b>JUSTE VALEUR</b>	Valeur marchande d'un élément d'actif (ou de passif) en fonction du marché sur lequel les fonds sont négociés à la date indiquée.
<b>LEVIER FINANCIER</b>	Emprunt de fonds pour effectuer un investissement. Le levier financier peut accroître le risque d'exposition d'un investissement.
<b>LPP (LOI SUR LES PRESTATIONS DE PENSION)</b>	Loi créée par le gouvernement pour réglementer les régimes de retraite d'employés.
<b>MARCHÉ BAISSIER</b>	Période pendant laquelle les titres perdent de la valeur et les perspectives du placement sont négatives.
<b>MARCHÉ BOURSIER</b>	Bourse organisée où on négocie des actions. Aussi appelée bourse des valeurs.
<b>MARCHÉ FINANCIER</b>	Marché sur lequel les actions et les obligations sont négociées (achetées et vendues).
<b>MARCHÉ HAUSSIER</b>	Période pendant laquelle les titres prennent de la valeur et les perspectives du placement sont positives.
<b>MARCHÉS ÉMERGENTS</b>	Marchés dans des pays considérés comme sous-développés et ayant un environnement d'investissement moins liquide par rapport aux pays développés.
<b>MARCHÉS PRIVÉS</b>	Actifs de placement qui ne s'échangent pas aisément sur les marchés publics et les bourses.
<b>MOMENTUM</b>	Tendance d'un titre à poursuivre sa progression dans une direction.
<b>NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE</b>	Numéro à neuf chiffres permettant à une personne de travailler au Canada et d'accéder aux programmes et aux avantages offerts par le gouvernement.

<b>OBLIGATIONS (ACTIFS)</b>	<p>Titre de créance qui verse à l'investisseur un taux d'intérêt fixe pendant toute la durée du prêt et en remet la valeur nominale une fois le prêt arrivé à échéance. Les titres de créance qu'il est possible d'acheter sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des obligations d'État (vendues par le gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux ou territoriaux et des administrations municipales);</li> <li>• des obligations de société (vendues par des sociétés du secteur privé);</li> <li>• des obligations à rendement réel (obligations dont une partie des obligations de paiement dépend du taux d'inflation).</li> </ul> <p>(Voir Revenu fixe)</p>
<b>OPTIMISATION</b>	<p>Constitution d'un portefeuille pour réduire au minimum le risque tout en maximisant le rendement.</p>
<b>PARTIE PRENANTE</b>	<p>Une personne, un groupe, un organisme ou un système qui influence les actions de l'organisation ou qui est influencé par ces dernières.</p>
<b>PLACEMENTS NON TRADITIONNELS (ACTIFS)</b>	<p>Placements qui ne devraient avoir que peu de rapports avec les placements dans des actions des sociétés ouvertes ou à revenu fixe. Ces placements, qui devraient assurer la diversification du portefeuille, comprennent généralement l'immobilier, l'infrastructure, des stratégies de rendement absolu et des actions des sociétés fermées.</p>
<b>PLAN DE CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS</b>	<p>Ensemble de documents, consignes et procédures qui permet à une entreprise de réagir aux accidents, sinistres, urgences ou menaces sans arrêt ni perturbation de ses principales opérations. Également nommé plan de reprise des opérations, plan de reprise après sinistre, ou encore plan de redressement.</p>
<b>PLAN DE RELÈVE</b>	<p>Recensement et perfectionnement professionnel des personnes susceptibles de remplacer les employés clés d'une organisation, grâce à un processus d'évaluation systématique et à des programmes de formation complémentaire.</p>
<b>PLAN STRATÉGIQUE</b>	<p>Document stratégique qui détaille la mission, la vision et les valeurs d'une entreprise et contribue à orienter les activités de planification des affaires.</p>
<b>POINT DE BASE</b>	<p>Un point de base équivaut à un 1/100 pour cent (0,01 %). 100 points de base équivalent à 1 %.</p>
<b>POLITIQUE DE FINANCEMENT</b>	<p>Cadre décisionnel créé pour veiller à ce qu'un régime de retraite demeure entièrement capitalisé.</p>
<b>PORTEFEUILLE</b>	<p>Placements et instruments financiers regroupés en vue d'un placement donné.</p>

<b>PRESTATION</b>	Païement ou cadeau d'un employeur, d'une succession ou d'une police d'assurance.
<b>PRÊT DE TITRES</b>	Prêt de titres par un investisseur à une autre partie en contrepartie d'une garantie et pour générer des revenus.
<b>PRIME DE RISQUE</b>	Rendement supplémentaire requis afin de compenser tout risque supplémentaire inhérent à un investissement pour les investisseurs.
<b>PROCURATION</b>	Document juridique accordant à une personne de confiance (p. ex. un avocat) le droit de prendre des décisions en votre nom au besoin si vous n'êtes plus capable de gérer vous-même vos affaires.
<b>PRODUITS</b>	Objets de valeur et de qualité uniforme produits en grandes quantités par de nombreux fabricants. En général, il s'agit de ressources de base et de produits agricoles comme le minerai de fer, le pétrole brut, l'essence, le gaz naturel, le charbon, l'alcool, le sel, le sucre, les grains de café, le soja, l'aluminium, le riz, le blé, l'or et l'argent.
<b>RCV (RAJUSTEMENT AU COUT DE LA VIE)</b>	Supplément de rémunération versé en compensation de la perte de pouvoir d'achat de la monnaie liée à l'inflation.
<b>RECOUVREMENT DE DEVISES</b>	Technique de couverture de risque de change visant à protéger la position de change internationale d'un investisseur. Les couvertures de risques sont réévaluées fréquemment pour protéger la valeur en dollars canadiens des investissements étrangers.
<b>RÉGIME À RISQUES PARTAGÉS</b>	Aussi appelé « régime à prestation cible ». Régime de retraite qui partage les frais de financement du régime entre l'employeur et les employés en fonction de considérations liées à une gestion du risque périodique. Le versement des prestations aux employés peut aussi faire l'objet de considérations liées à la gestion du risque.
<b>RPC (RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA)</b>	Prestation mensuelle imposable versée à titre de revenu à la retraite ou à partir de 60 ans.
<b>RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES</b>	Régime de retraite pour lequel les cotisations de l'employeur et de l'employé sont clairement définies par une série de règles déterminées par le régime. Généralement, les prestations versées sont fortement tributaires du rendement à long terme des placements associés au régime.
<b>RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES</b>	Régime de retraite pour lequel les cotisations de l'employeur et de l'employé et les prestations versées sont clairement définies par une série de règles déterminées par le régime.
<b>REER (RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE)</b>	Régime d'épargne-retraite enregistré au nom d'une personne. Il sert de véhicule de placement dans lequel les cotisations s'accumulent généralement à l'abri de l'impôt et sont imposées au taux marginal au moment du retrait.

<b>RENDEMENT GLOBAL</b>	Somme du revenu (intérêts) et du gain en capital sur un placement.
<b>RENDEMENT NOMINAL</b>	Type de taux de rendement d'un placement exprimé en pourcentage du montant total investi.
<b>RENDEMENT OBLIGATAIRE</b>	Montant d'un rendement sur une obligation. (Voir Rendement obligataire nominal)
<b>RENDEMENT OBLIGATAIRE NOMINAL</b>	Rendement sur une obligation, déterminé à partir du montant des paiements de coupons d'intérêt prévus, de la valeur à l'échéance et de la valeur marchande actuelle.
<b>RENDEMENT RÉEL</b>	Rendement d'un placement obtenu en soustrayant le taux d'inflation du rendement nominal, généralement sur une période de mesure donnée.
<b>RÉPARTITION D'ACTIFS</b>	Proportion des placements de chaque classe d'actifs, comme les actions ordinaires, les obligations, les actifs à court terme, etc. qui composent un portefeuille de placement.
<b>RÉPARTITION STRATÉGIQUE DES ACTIFS/RÉPARTITION POLITIQUE DES ACTIFS</b>	Stratégie de gestion de portefeuille qui fixe une combinaison des avoirs cible afin de tenir compte de la tolérance au risque d'un investisseur et de la conjoncture du marché prévue au cours d'une période donnée.
<b>RÉPARTITION TACTIQUE DES ACTIFS</b>	Stratégie qui permet de rajuster activement la pondération de chaque élément d'actif d'un portefeuille dans le but de surpasser les rendements du marché. (Voir Alpha)
<b>RESPONSABILITÉ FIDUCIAIRE</b>	Responsabilité juridique qui incombe à un fiduciaire de respecter des normes supérieures en matière d'intégrité, d'honnêteté, d'indépendance, d'équité, de transparence et de compétence lorsqu'il agit au nom d'une partie. Par exemple, le fiduciaire d'un régime de retraite a une responsabilité fiduciaire envers le régime de retraite ainsi qu'envers ses membres et bénéficiaires.
<b>REVENU FIXE (ACTIFS)</b>	<p>Catégorie d'actifs composée de titres produisant un certain taux d'intérêt, comme une obligation ou un instrument du marché monétaire. Il y a obligation pour l'emprunteur de payer au détenteur un taux d'intérêt fixe pendant toute la durée du prêt et de remettre le capital ou la valeur nominale une fois le prêt arrivé à échéance. Cette catégorie d'actifs contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des obligations d'État (vendues par le gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux ou territoriaux et des administrations municipales);</li> <li>• des obligations de société (vendues par des sociétés du secteur privé;</li> <li>• des obligations à rendement réel (obligations dont une partie de leurs obligations de paiement dépend du taux d'inflation).</li> </ul> <p>(Voir Obligations)</p>

<b>RFG (RATIO DES FRAIS DE GESTION)</b>	Somme de tous les frais, exprimée en pourcentage des éléments d'actif gérés, qu'un gestionnaire de placements facture pour la gestion d'un titre ou d'un portefeuille d'éléments d'actif. Les résultats de placement peuvent être indiqués avec ou sans le RFG.
<b>RISQUE</b>	Fluctuation du rendement des investissements, en termes absolus ou par rapport à un indice de référence ou rendement cible.
<b>RISQUE D'INVESTISSEMENT</b>	Risque de perte potentielle, par rapport au rendement prévu, attribuable à une exposition à des mesures non fondamentales, notamment les risques de marché, de crédit et de liquidité et le risque pays.
<b>RISQUE DE CHANGE</b>	Aussi appelé « risque de cours de change ». Survient lorsqu'il y a modification de la valeur d'une monnaie étrangère dans laquelle un placement a été effectué, par rapport à la monnaie nationale du portefeuille dans lequel le placement a été effectué.
<b>RISQUE DE LIQUIDITÉ</b>	Risque qu'une société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations sans subir une perte importante.
<b>RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT</b>	Risque que les taux d'intérêt augmentent (ou chutent) et entraînent ainsi une baisse (ou une hausse) de la valeur marchande d'un placement.
<b>RISQUE NON SYSTÉMATIQUE</b>	Risque propre à un secteur ou à un titre, qui n'est pas corrélé au risque de marché (systématique).
<b>RISQUE SYSTÉMATIQUE</b>	Aussi appelé risque de marché, le risque systématique fait référence au risque qui touche l'ensemble du marché. (Voir Risque non systématique)
<b>SEMESTRIEL</b>	Qui se produit deux fois par année.
<b>SITUATION DE CAPITALISATION</b>	Comparaison de l'évaluation de l'actif et du passif d'un régime de retraite afin de veiller au financement du régime et de respecter toutes les obligations de paiement à venir aux retraités.
<b>SOCIÉTÉ À FAIBLE CAPITALISATION</b>	Société dont la capitalisation boursière est inférieure ou égale à un milliard de dollars. Un titre à faible capitalisation est considéré comme plus vulnérable à la conjoncture économique et par conséquent à des fluctuations des prix plus importantes que les titres à forte capitalisation.
<b>SOCIÉTÉ DE PREMIER ORDRE</b>	Société à grande capitalisation boursière jugée solide financièrement.
<b>STOCHASTIQUE</b>	Qualifie un processus déterminé de façon aléatoire. Sur les marchés financiers, les processus stochastiques présentent des données et prédisent les résultats déterminés par des niveaux d'imprévisibilité ou de hasard.

<b>STRATÉGIE DE GESTION PASSIVE</b>	Stratégie de placement visant à suivre le rendement de l'indice de référence d'un placement.
<b>STRATÉGIE NEUTRE AU MARCHÉ</b>	Stratégie d'investissement recourant à des titres participatifs publics, mais qui est toutefois destinée à produire des rendements indépendants de l'orientation des marchés des actions de sociétés ouvertes. Semblable aux Stratégies de rendement absolu.
<b>STRATÉGIES DE RENDEMENT ABSOLU (ACTIFS)</b>	Stratégies d'investissement issues généralement du placement d'actifs en vue d'obtenir des rendements indépendants des orientations du marché financier public.
<b>SV (SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE)</b>	Prestation mensuelle offerte aux personnes âgées de 65 ans ou plus qui satisfont aux conditions canadiennes relatives à la résidence et au statut juridique.
<b>TAUX D'ACCUMULATION DES PRESTATIONS</b>	Taux calculé pour l'accumulation de prestations de retraite.
<b>TAUX D'ACTUALISATION</b>	Taux auquel la valeur des flux de trésorerie d'un élément d'actif est actualisée pour déterminer la valeur actuelle de cet élément d'actif. Dans un fonds de pension, taux de rendement net hypothétique du placement dont le fonds a besoin pour obtenir un rendement positif prudent à long terme. Le taux d'actualisation d'un fonds de pension est déterminé par l'actuaire indépendant du régime et est généralement indiqué dans la politique de placement du fonds.
<b>TAUX DE COTISATION</b>	Montant payé par l'employeur et (ou) l'employé dans un fonds de pension.
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	Rendement sur un placement calculé en divisant le revenu du placement et tout capital reçu par le montant investi.
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ</b>	Rendement d'un placement au cours d'une période donnée de moins d'un an, calculé comme si le rendement s'appliquait à une année complète.
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	Rendement d'un placement au cours d'une période de 12 mois.
<b>TAUX DE RENDEMENT BRUT</b>	Rendement avant la déduction des frais, par exemple les frais de gestion de placements. (Voir RFG)
<b>TRI (TAUX DE RENDEMENT INTERNE)</b>	Taux auquel la valeur des flux de trésorerie futurs d'un placement, actualisée jusqu'à aujourd'hui, correspond au prix du placement. Aussi, mesure de rendement généralement utilisée en capital-investissement, en immobilier et en infrastructure.
<b>TAUX DE RENDEMENT NET</b>	Rendement après déduction des frais, notamment les frais de gestion de placements. (Voir RFG)
<b>TAUX DE RENDEMENT NOMINAL</b>	Taux de rendement sur un investissement, sans redressement en fonction de l'inflation.

<b>TAUX PRÉFÉRENTIEL</b>	Taux de prêt accordé aux emprunteurs les plus solvables par les banques commerciales. Sert généralement de référence pour la soumission d'autres taux d'intérêt.
<b>TOLÉRANCE AU RISQUE</b>	Niveau de risque pouvant être pris pour atteindre le ou les objectifs d'investissement.
<b>USAGE COMMERCIAL</b>	Activités, méthodes et procédures normalisées établies pour gérer les événements commerciaux quotidiens ou fréquents.
<b>VOLATILITÉ</b>	La taille et la fréquence des changements dans la valeur d'un actif sur une courte période.